

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 février 2014

Présents : Chabbert René, Abrioux Chantal, Amiel Nicolas, Borios Odile, Cadena Jacqueline, Gervasi Andrée, Marty Nobert, Molla Georges, Olivares Sébastien, Rouanet Nicole, Serafin Serge

Excusés : Ensenat Norbert, Parra Louis

- ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG 34 – AVENANT N°1

Le Conseil Municipal accepte de signer l'avenant n° 1 proposé par le Centre de Gestion de l'Hérault, concernant l'adhésion au service médecine préventive. Cet avenant précise que la participation des communes à ce service, à compter du 1^{er} janvier 2014, est fixée à 0,35 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité.

- RECONDUCTION DU SERVICE DIALEGE INTERNET AVEC EDF

Il convient de renouveler le contrat signé avec les services EDF, pour une durée de quatre années permettant de visualiser et de contrôler les consommations d'énergie de la commune. Ce service permet en plus de surveiller les tableaux de bord des consommations, de créer des alertes de dépassements et de surconsommations.

- ACHAT DU BATIMENT CADASTRE AR 13 APPARTENANT A MONSIEUR HADOUX PATRICE

Le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition de l'immeuble cadastré AR 13 appartenant à Monsieur HADOUX Patrice pour la somme de 160 000 €. L'intérêt de ce bâtiment étant qu'il jouxte l'école communale et que son acquisition pourrait permettre de faire des aménagements liés à l'école ainsi qu'aux activités périscolaires.